



Procès-Verbal

Commission Régionale de Prévention Médiation Sécurité

Réunion du 22 mai 2023

Président : Lilian JURY

Présents : Denis ALLARD, André CHAMPEIL, Pierre LONGERE, Christian PERRISSIN, Gilles ROMEU, Luc ROUX, Michel PINEL

Excusés : Franck AGACI, Mehdi GANA

Assiste partiellement : Richard DEFAY

Lilian JURY accueille les membres de la commission et déroule l'ordre du jour.

1) **Le Contrôle automatisé de l'honorabilité des éducateurs et exploitants bénévoles licenciés des fédérations.**

Richard DEFAY, Directeur Général, fait une présentation de ce dispositif aux membres de la PMS. L'Honorabilité recouvre l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une activité sociale ou une profession. Le fichier concerné est le Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes dit **FIJAISV**.

Contrôle du FIJAISV : Identification des publics FFF concernés.

Exploitant EAPS



Mission : Administrateurs clubs



Pdt, secrétaire, trésorier

Educateur sportif



Mission : Face à face pédagogique



Licences « techniques »

2) Organisation de la Commission pour la saison future

Lilian JURY souhaite que pour la saison prochaine, le fonctionnement de la commission soit redéfini. Ainsi, une cellule dite opérationnelle sera créée avec pour objectif de mieux sécuriser les rencontres, mieux détecter les matchs sensibles et ou à enjeu. Cette cellule sera composée de différents acteurs et n'enlèvera en rien aux prérogatives de la PMS. Cette cellule se réunira 1 fois par mois et sera donc composée de la manière suivante :

- ° Lilian JURY
- ° Pierre LONGERE
- ° 1 représentant de la sportive séniors masculins et féminins
- ° 1 représentant de la sportive jeunes
- ° 1 représentant de la sportive futsal
- ° 1 représentant de la CRA
- ° 1 membre de la PMS
- ° Christelle LEXTRAIT
- ° Gilles ROMEU (sur invitation)

3) Courriers PMS

Lilian JURY présente 3 courriers types validés par le Président Pascal PARENT qui seront utilisés par la commission pour les faits suivants :

- Non port du brassard « Educateur Responsable »
- Non réponse du club lors d'une demande de modification la date et/ou l'heure d'une rencontre.
- Participation à une rencontre sous un format interdit ou participation à un tournoi non homologué et/ou règlement contraire aux principes du Football d'animation.

Un exemplaire de chaque courrier est transmis aux membres de la commission.

4) Interruption momentanée ou perturbations des rencontres.

La Commission PMS a été alertée que lors de la journée du 25/03/2023, un certain nombre de rencontres ont été soit interrompues soit ont subis des perturbations en inobservations de l'article 1 des statuts de la FFF et de l'article 8 des statuts de la LAuRAFoot.

En réponse de première intention, la commission avait publié un PV d'urgence en date du 27 Mars et il avait été décidé de convoquer l'ensemble des officiels afin d'évoquer avec eux ces faits.

Plusieurs rencontres sont concernées par ces évènements :

- AS Domérat / Aix FC – N3
- US Feurs / Hauts Lyonnais - N3
- Ain Sud Foot / FC Bourgoin Jallieu - N3
- Espaly FC / Clermont St Jacques AS – R1

Les officiels désignés sur ces rencontres et convoqués devant la Commission informent cette dernière de la façon dont les rencontres ont été interrompues. De plus, ils informent également la Commission des demandes faites en amont des rencontres pour procéder à l'interruption du match.

Après échanges, la Commission PMS décide :

- de faire un rappel aux arbitres et officiels de l'article 1 des statuts de la FFF
- demande pour la saison prochaine à la CRA, la rédaction d'une circulaire à l'attention des officiels
- de faire parvenir un courrier de rappels aux clubs concernant en leur rappelant les statuts de la FFF, ainsi que ceux de la Ligue.
- de donner une information lors des réunions de rentrée des clubs.

5) Commission de Sécurité

Gilles Romeu référent sécurité fait un retour sur des manquements constatés à l'occasion de différentes rencontres en matière de sécurité et de préparation des rencontres.

La commission demande à Gilles ROMEU de réfléchir sur une formation continue des référents sécurité aussi bien dans les compétitions de foot libre que de futsal. Un plan d'actions sera prochainement présenté par ce dernier.

6) Match R3 FC Valence / Rhône Crussol

La PMS a été alerté par le district 26/07 que la rencontre citée ci-dessus se déroulera dans un contexte particulier. Ce match se déroule dans un « quartier » sensible. Un large débat s'instaure au sein de la commission.

Après échanges, la commission décide que :

- la rencontre se déroulera bien sur le terrain habituel du FC Valence
- une réunion de préparation aura lieu sur site avec des représentants de la Mairie, du Club, des forces de l'ordre et de la LAuRAFoot
- de mettre en place un dispositif particulier pour le bon déroulement de la rencontre.

Le Secrétaire de séance,

Pierre LONGERE

Le Président de la Commission,

Lilian JURY